



APPEL À CANDIDATURES

8ème édition



L'appel à candidatures pour la 8ème édition du festival Films Courts Côté Sud, qui se déroulera les 27, 28 et 29 août 2026 à La Seyne-sur-Mer, est ouvert ! Les Ateliers de l'Image (ADI), en partenariat avec la municipalité de La Seyne-sur-Mer, organisent des rencontres autour de projections de courts-métrages en compétition, diffusés en plein air.

Date limite de dépôt des candidatures : 10 juillet 2026.

Règlement

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute production (fiction, animation, documentaire, expérimental) d'une durée inférieure à 60 minutes peut être soumise au comité de sélection. Au moins un représentant du film devra être présent à la projection lors du festival. À défaut, le festival se réserve le droit d'annuler la projection du film.

Les films publicitaires ou industriels ne sont pas acceptés. Pour les films d'école réalisés dans le cadre d'études supérieures et/ou de formation professionnelle et/ou d'apprentissage, le contact ayant procédé à l'inscription devra fournir un justificatif d'accord de l'établissement. Sans ce document, l'inscription ne sera pas prise en considération.

Les réalisateurs ou représentants des films sélectionnés devront être présents. Les films proposés doivent être réalisés par des réalisateurs résidant dans le Sud de la France. La sélection pourra comporter jusqu'à un quart de films nationaux ou internationaux.

2. INSCRIPTION

Une fiche d'inscription devra être remplie via le module d'inscription sur notre site internet : lesateliersdelimage.fr. Les éléments suivants devront être joints à l'inscription en ligne :

1. Au moins une photo ou affiche du film (couleur ou noir et blanc selon le film) pouvant être utilisée sur tout support de communication.

2. Une photo du (des) réalisateur(s).
3. Le présent règlement signé, avec la mention « lu et approuvé » et le nom du signataire.
4. Un fichier vidéo. L'inscription ne pourra être validée qu'après l'accès au visionnement de votre film. Merci de nous communiquer un lien de téléchargement ou de visionnement dans votre fiche d'inscription.

Date limite d'inscription : 10 juillet 2026, minuit.

3. VISIONNEMENT

Le visionnement des films sélectionnés s'effectuera à La Seyne-sur-Mer après validation de votre inscription.

4. SÉLECTION

Les films inscrits et retenus pour la compétition ne pourront être retirés de la sélection. La liste des films sélectionnés sera disponible sur notre site lesateliersdelimage.fr. Tous les contacts des films inscrits et retenus seront informés par email des résultats de la sélection au plus tard le 20 juillet 2026.

5. ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS

Les films seront projetés au format DCP. Si vous ne disposez pas de ce format, nous pouvons vous proposer ce service moyennant une participation. Les films devront être envoyés soit :

- Par la plateforme de votre choix à notre adresse mail : ateliers.image@gmail.com (n'oubliez pas de nous transmettre tous les éléments nécessaires au téléchargement).
- Par courrier, sur clé USB non verrouillée, à l'adresse suivante :

ADRESSE D'ENVOI de la clé USB :

Les Ateliers de l'Image, 2 rue Denfert Rochereau, 83500 La Seyne-sur-Mer.

Les films devront impérativement être réceptionnés par le festival au plus tard le **06 août 2026**. Passé ce délai, le film sera retiré de la sélection.

6. TRANSPORT ET ASSURANCE

Les frais d'envoi des supports de projection sont à la charge des participants. Les supports de projection pourront être récupérés le jour des projections à l'accueil sur site.

Les frais d'assurance entre la réception et le retour des supports de projection sont à la charge des Ateliers de l'Image. En cas de perte ou de détérioration durant cette période, la responsabilité des Ateliers de l'Image n'est engagée que pour la valeur de remplacement du support. Aucune réclamation concernant l'état des supports ne pourra être prise en compte plus de 7 jours après la récupération des supports sur site.

7. AUTORISATION DE PUBLICATION DES DONNÉES D'INSCRIPTION

Les données et photos fournies lors de l'inscription seront utilisées dans diverses publications (programmation, sites internet, réseaux sociaux, presse) et pourront faire l'objet de modifications, corrections ou traductions avant publication. Par la présente, vous autorisez les Ateliers de l'Image à utiliser ces éléments à titre gratuit. En vous inscrivant au festival Films Courts Côté Sud, vous acceptez que des photos, vidéos ou interviews puissent être réalisées durant l'événement à des fins non commerciales. Vous consentez à l'utilisation de ces images, vidéos ou enregistrements sonores par les Ateliers de l'Image à des fins non commerciales.

8. GARANTIES

Vous garantissez que vous détenez ou avez acquis l'ensemble des droits et autorisations nécessaires pour la participation du film au festival. Vous garantissez également les Ateliers de l'Image contre toute réclamation, éviction ou action d'un tiers concernant les droits liés à la diffusion de votre film.

9. INVITATION

Chaque réalisateur ou représentant dont le film est sélectionné pour la compétition officielle est invité à La Seyne-sur-Mer pour la soirée de projection de son film. Cette invitation comprend l'entrée au festival, le repas du soir et 4 boissons offertes par le festival. Les frais de transport, d'hébergement et de repas du midi sont à la charge des participants.

Les co-réalisations peuvent être prises en charge pour deux personnes au maximum, selon les mêmes conditions. L'invitation est non cessible et sera envoyée dans un délai minimum de 15 jours avant le festival.

10. PRIX

Tous les prix sont symboliques et seront décernés par le public et/ou un jury. Parmi les prix qui seront attribués :

- Le prix du meilleur film.
- Le prix du public.
- D'autres prix et dotations peuvent être attribués.

11. DIFFUSION TÉLÉVISION ET INTERNET

Vous autorisez les Ateliers de l'Image à reproduire et diffuser des extraits et images de votre film sur toutes les chaînes françaises (hertziennes, numériques, câble, satellite, ADSL), sur Internet et sur tous supports, y compris papier et numérique, dans le cadre du festival et pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

12. PROLONGEMENT DU FESTIVAL

Les Ateliers de l'Image peuvent réaliser un montage audiovisuel d'extraits des films sélectionnés et les diffuser sur tous supports à des fins de promotion du festival, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

13. CAS NON PRÉVUS ET CONTESTATIONS

Le bureau des Ateliers de l'Image ou son représentant est chargé de régler les cas non prévus par ce règlement.

14. DIVERS

La participation au festival Films Courts Côté Sud implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas d'intempéries ou de force majeure, le festival pourra être annulé ou reporté. Le bureau de l'association se réserve également le droit d'annuler une inscription ou de prendre toute mesure nécessaire en cas de non-respect du règlement

Inscription

(Tout renseignement manquant rendra l'inscription invalide)

- **Titre du film :**

- **Durée :**
- **Synopsis :**

- **Année de réalisation :**
- **Genre** (Fiction, animation, documentaire, expérimental...) :
- **Type de production** (Maison de production, autoproduction, film d'école...) :

- **Droits musicaux acquis :**
- **Nombre de projections publiques à ce jour :**
- **Prénom et nom du réalisateur :**
- **Adresse postale du réalisateur :**

- **Numéro de téléphone du réalisateur :**
- **Adresse mail du réalisateur :**
- **En cas de sélection, le réalisateur pourra-t-il être présent au festival ?** Oui / Non
- **Si non, qui pourra représenter le film ? :**
- **Lien du visionnement :**

Signature du réalisateur :

Précédée de la mention : « J'ai lu et j'approuve le règlement du festival Films Courts Côté Sud »